

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	26 (1938)
<b>Heft:</b>	523
<b>Artikel:</b>	Les femmes et la Société des Nations : contre la traite des femmes et des enfants
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263010">https://doi.org/10.5169/seals-263010</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les laborantines capables et bien préparées sont assez recherchées. Jusqu'à présent, on a souvent employé des étrangères, faute de trouver en Suisse des personnes qualifiées pour ce travail; mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe chez nous qu'un nombre limité de places, nombre qui augmentera peu à peu, certes, mais qui sera toujours facilement pourvu.

*Conditions de travail*: Ce n'est que dans les laboratoires importants que la laborantine pourra se consacrer uniquement à son travail spécial. Car chez un médecin praticien, elle devra souvent faire aussi des travaux de bureau, assister le médecin pendant ses consultations, et même aider au ménage.

La journée du travail de la laborantine est ordinairement de 8 à 9 heures, parfois même de 10 heures. Selon les laboratoires et le nombre de laborantines employées, on lui demande parfois un travail supplémentaire non rémunéré. Dans les laboratoires officiels elle a droit en général, à une après-midi de congé par semaine, alors que dans certains hôpitaux, elle peut parfois être de service le dimanche. Les vacances sont le plus souvent payées et la durée en est de 2, 3 ou 4 semaines.

*Gains*: Dans les laboratoires officiels, la laborantine est considérée comme une fonctionnaire appartenant à une certaine classe de traitements, éventuellement avec augmentation annuelle. Les traitements sont en moyenne, sans nourriture ni logement, de 3000 à 5000 fr. par an. Le traitement initial dans les laboratoires officiels est généralement de fr. 3600 à 4200 fr. Une laborantine nourrie et logée gagnera de 2000 fr. à 3000 fr. environ par an; dans des établissements privés elle est souvent un peu moins payée. Dans les hôpitaux, les gardes-malades travaillant comme laborantines ne touchent, malgré leurs aptitudes multiples, que le traitement habituel des infirmières, c'est-à-dire de 1300 à 2300 fr. par an nourries et logées.

*Possibilités d'avancement*: Il n'y a guère de possibilités d'avancement pour la laborantine, en ce qui concerne son traitement et sa situation professionnelle. Par contre, sa profession exercée avec intelligence peut être extrêmement intéressante et lui donne l'occasion de mettre en valeur et de développer pleinement toutes ses aptitudes personnelles, par exemple, en participant à des travaux scientifiques importants, en collaborant à l'installation d'un laboratoire, etc.

Signalons encore deux professions du même ordre mais qui, partiellement, exigent une préparation différente: celle d'assistante de médecin pour les consultations, et celle d'assistante de radiologie. Dans de petits instituts, cette dernière remplit souvent les fonctions de laborantine.

*Bureaux de placement*: Dans la mesure du possible les deux écoles de laborantines citées plus haut procurent des places à leurs élèves à leur sortie d'école. A part cela, les laborantines doivent avoir recours aux annonces pour se placer. Il existe une Association suisse des Laborantines, Schanzenbergstrasse 17, Berne.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines).

## Le vote des femmes aux îles Philippines

Plusieurs femmes ont été élues à diverses fonctions municipales ou provinciales dans ces îles.



## Les femmes et les livres

### II. Mary Lavater-Sloman: Henri Meister<sup>1</sup>

L'évolution d'une vie romancée<sup>2</sup> (l'auteur dit: roman biographique), dans le cadre d'une époque historique est une chose fort délicate. Les lecteurs épis d'histoire pourront aisément trouver chemin faisant des références précises et savoir d'où sont tirées les citations que l'auteur met entre guillemets. Nous ne doutons pas de l'exactitude de la documentation de Mme Lavater-Sloman qui nous en donne un aperçu en fin de volume, mais avouons-le, nous aurions aimé qu'elle s'en expliquât davantage dans une préface. Il y a encore des lecteurs, et même des lectrices, qui comme Théophile Gautier se plaignent aux préfaces et aux tables des matières!

Ceci dit, et une fois admis le genre « romancé », laissons-nous prendre au charme du récit.

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

<sup>2</sup> Trad. française de Marianne Gagnébin, 1 vol. Edit. La Baconnière, Neuchâtel. Prix: 6 fr.



## Les femmes et la Société des Nations

### Contre la traite des femmes et des enfants

La Commission des Questions sociales de la S. d. N., qui vient de siéger à Genève du 21 avril au 5 mai, sous la présidence d'une femme, Mme le Dr. Hein, déléguée du Danemark, avait comme chaque année à son ordre du jour la question de la traite des femmes et des enfants contre laquelle la S. d. N. a lutté dès le début de son existence. Et comme chaque année aussi, cette Commission a pris connaissance des rapports qui lui sont adressés à cet effet par quelques gouvernements, en réponse à un questionnaire détaillé, un trop grand nombre d'Etats (39 exactement) restant malheureusement silencieux. C'est pourquoi la Commission étudie le remaniement du texte de son questionnaire, afin d'obtenir de plus nombreuses réponses.

Et cependant, il y a déjà de l'utilité à feuilleter les rapports des 21 gouvernements qui ont répondu, ceci d'autant plus que plusieurs d'entre eux traitent de la situation dans leurs colonies et territoires aussi bien que dans la métropole, et que l'on peut de la sorte se faire une idée de la manière dont fonctionne l'horrible trafic à travers le monde. C'est ainsi que,

par exemple, l'on va souvent répétant que la traite des femmes a disparu des pays à civilisation occidentale pour se concentrer actuellement sur les pays d'Orient; or voici la Belgique qui signale 29 cas de traite pour lesquels des condamnations ont été prononcées par les tribunaux de Bruxelles et de Liège, et 9 autres sur lesquels des enquêtes ont été menées. L'Autriche — au temps où elle existait encore, hélas! — signale 220 accusations de proxénétisme, dont 112 ont été retenues, et les individus, en partie des étrangers, visés par ces accusations déferlent aux tribunaux. L'âge des coupables variait entre 20 et 75 ans, alors que la plus jeune des victimes de ces tristes personnages n'avait que 13 ans. La France indique 117 condamnations pour excitation de mineurs à la débauche, et 38 pour emballement de femmes majeures en vue de la débauche. Les Etats-Unis avancent des chiffres qui seraient effrayants si l'on ne songeait qu'ils portent sur toute la population d'un si immense pays: 18.564 cas de délit sexuel, viols et exploitation du vice pendant l'exercice 1936-1937. La Suisse ne signale pas de cas de traite, mais 83 cas de proxénétisme, dont 54 ont fait l'objet de condamnations.

Le détail des cas que fournissent ces réponses est aussi instructif à examiner; combien souvent, pour les pays d'Orient, n'est-

1 Voici, par exemple, un des cas cités dans la réponse attribuée: il s'agissait d'un marchand de tapis roumain, qui faisait la connaissance de jeunes filles de 14 à 17 ans, les invitait à voyager avec lui, ou quoique marié lui-même, leur permettait à toutes de les épouser, en leur faisant entendre qu'elles n'auraient plus besoin de travailler. A d'autres, il annonçait une belle rétribution comme employées et leur faisait miroiter la perspective de faire à l'étranger la connaissance d'hommes.

### Pour la première fois, les femmes ont voté en Bulgarie



Cliché-La Française

Voici le texte de l'appel aux électrices adressé aux femmes bulgares par le président du Conseil et les ministres lors de cette votation:

#### Électrices bulgares!

Pour la première fois dans la vie politique de la Bulgarie, le gouvernement vous appelle à prendre part aux élections législatives avec la foi que vous, mères et épouses, qui avez tant souffert dans le passé des frictions acharnées entre partis, vous appuerez ses efforts pour réaliser la conciliation et l'union du peuple.

#### Électeurs des villages et des villes, hommes et femmes!

Devant vous sont deux chemins nettement tracés: celui du passé et celui de l'avenir.

#### Choisissez!

il pas question de femmes, de jeunes filles, d'enfants, vendus pour des buts immoraux? Ici, ce sont des fillettes de 15 ans vendues, l'une pour 120 dollars à Canton, l'autre pour 500 roupies à Bombay; là c'est une femme vendue pour 300 roupies par son mari; une petite Amazone vendue pour un tiers de piastré; deux autres, dont la plus jeune avait 8 ans, retrouvées au moment où la veuve allait les vendre à des Chinois. De l'autre côté de l'Océan Pacifique, l'Etat américain du Texas édicte une loi considérant comme crime le mordre de 15 ans, ce qui indique sans méprise possible que ces abominables pratiques ont lieu dans cette région aussi puisque l'on éprouve la nécessité de légiférer contre elles. Et quand on réfléchit que ces cas cités sont uniquement ceux qui ont fait l'objet d'une sanction, ou tout au moins d'une action de la police, et qu'ils ne constituent forcément qu'un pourcentage combien faible de tous ceux qui se produisent dans l'impunité parce que on les ignore... n'a-t-on pas le cœur lourd de toute la misère morale qui règne dans le monde!

Et cependant, dans presque tous ces Etats l'on prend toujours davantage des mesures pour lutter contre la traite et le proxénétisme, soit en édictant des sanctions plus sévères soit en relevant l'âge de mariage (plusieurs Etats des Etats-Unis viennent de le fixer à 16 ans), soit en augmentant les forces de police féminine (Pologne, France), soit encore grâce à l'action des organisations privées telles que l'Union chrétienne de jeunes filles, les Amies de la jeune fille, les Missions des gares (en Pologne ces dernières ont rendu service à près de 150.000 personnes!) les Sociétés diables de Vigilance, etc., etc.

Une partie de ces rapports est consacrée à la lutte contre les publications obscènes, lutte organisée par la Convention internationale élaborée en 1923 sous les auspices de la S. d. N., et ratifiée actuellement par 88 gouvernements, colonies, territoires protectorats, etc., etc. Disons tout de suite que les cas, signalés dans les réponses envoyées à Genève, de violation de cette Convention et des lois nationales d'application nous paraissent en trop faible nombre pour que nous ne craignions pas que les mailles du filet en aient laissé échapper bien d'autres: quand, dans notre pays, 33 cas ont été découverts, dont 22 ont fait l'objet de condamnations, les 18 cas de la Belgique, les 9 cas du Danemark, les 7 procès-verbaux des Pays-Bas, les 19 condamnations de la France... ne peuvent manquer de nous faire poser un point d'interrogation quant à l'étendue réelle de la production et du trafic des livres, publications, photographies ou cartes postales pornographiques. Il est certain toutefois, et nous reprocherais de ne pas le dire ici, que ceux qui mènent chez nous la lutte contre les publications immorales se plaignent à reconnaître que de très grands progrès ont été réalisés ces dernières années. Ceci sans doute grâce aux différentes législations résultant de cette Convention.

Et cela est utile à constater comme preuve de valeur de l'action sociale et humanitaire de la S. d. N.

E. Gd.

accomplice. La présentation des jeunes gens se fit comme sur le parquet d'un salon.

Henri destiné au pastolet commence ses études en théologie. Il se révèle un brillant élève et tout semble aller pour le mieux. A Zurich, il fait partie d'un cercle d'amis pompeusement intitulé: « Société du jeu des jeunes patriotes ». Parmi ces jeunes gens on rencontre plusieurs noms illustres: Gessner, Lavater, le futur auteur des *Essais sur la physiognomonie*. Füssli, le fils de l'éditeur, toujours le premier à signaler les ouvrages sensationnels qui paraissent, surtout ceux de Rousseau.

Cette existence si agréable fut brusquement interrompue par une grave maladie d'Henri. Lorsqu'enfin il entra en convalescence, ses parents décidèrent de l'envoyer à Genève consulter le fameux Dr. Tronchin. Cette visite fut décisive pour l'avenir de Meister. Non seulement il fit à Genève son entrée dans le monde, mais durant ce séjour il entra en contact avec les célébrités de son temps, avec Voltaire tout d'abord, puis avec Rousseau par l'intermédiaire de Moultou. Il est conquis par les idées nouvelles, gagné par le scepticisme à la mode, mais surtout il est ébloui, subjugé par une femme idéale, Germaine de Verneuil.

Henri pourra-t-il déclarer son amour? Hélas il apprend que la charmante jeune veuve est sur le point d'épouser Jacques Necker, banquier à Paris, un homme fort important. Ainsi tandis que Mme de Verneuil suit sa destinée. Henri regagne tristement son pays. La petite Ursula ne pourra le consoler, elle s'en apercevra bien vite. Mais une nouvelle

sensationnelle parvient un jour à Henri dans sa retraite studieuse: Necker vient d'épouser non pas Germaine de Verneuil, mais son amie Suzanne Curchod! D'autre part Mme de Verneuil désire lui confier l'éducation de son fils Auguste de Verneuil, dit Menou, cela tient de prodige!

Le jeune homme fut encore plus étonné de ne rencontrer aucune résistance, lorsqu'il annonça qu'il avait accepté une place de précepteur à Paris. Son père était persuadé qu'il reviendrait si tôt qu'une paroisse lui serait offerte! Pauvre père, il se faisait de grandes illusions. Au lieu de graves démêlés avec sa patrie, une brochure intitulée: *De l'origine des principes religieux*, publiée sans nom d'auteur, à Zurich en 1786, provoque un véritable scandale dans la petite ville. Les éditeurs sont poursaussi tandis que l'auteur reste inconnu. Meister qui est loyal finit par se dénoncer, c'est l'occasion d'une scène tragique et douloureuse au presbytère de Kusnacht. Le vieux pasteur Meister ne peut admettre que son propre fils se livre à des attaques contre la religion, et Henri ne veut pas se rétracter. Il sera condamné. Comptant la gravité de la situation, Ursula l'engage à fuir. Elle se montre héroïque, sentant bien qu'Henri est perdu pour elle, et que ses parents vont l'obliger à épouser Johannès Bürkli, qui attend depuis si longtemps son consentement!

Henri part en banni, mais à Paris il est accueilli comme « le martyr de Zurich ». Il est fort apprécié dans les salons pour son esprit et sa distinction et il ne tarde pas à être estimé